PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle Annette-Savoie de Deux-Montagnes, le 15 juin 2023 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Manon Robitaille, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

---

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-06-15.117 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 1er juin 2023

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 1er juin 2023, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2023-06-15.118 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 1er juin 2023 tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable au Cabinet du maire, datée du 8 juin 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-06-15.119 D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

Fondation Sercan – Course de Bateaux-Dragons 650 $

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2023
- Commission de circulation et de toponymie 17 mai 2023

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption –Règlement n°1720 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369)afin de modifier des normes de la zone R1-21 concernant les habitations bifamiliales et trifamiliales

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 13 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement n° 1720 le 13 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 11 mai 2023, d'une assemblée publique aux fins de consultation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier certaines normes pour les habitations bifamiliales et trifamiliales isolées et jumelées dans la zone R1-21 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-06-15.120 D'ADOPTER le Règlement n°1720 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (Règl. n°1369) afin de modifier des normes de la zone R1-21 concernant les habitations bifamiliales et trifamiliales* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption – Règlement n°1721 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) afin de modifier des normes de la zone R1-45

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement n° 1721 le 11 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 1er juin 2023, d'une assemblée publique aux fins de consultation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet pour toutes les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales de la zone R1-45, de diminuer la hauteur minimale des bâtiments de deux (2) à un (1) étage et de réduire la marge arrière à 6 mètres ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2023-06-15.121 D'ADOPTER le Règlement n°1721 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) afin de modifier des normes de la zone R1-45* », tel que déposé.

ADOPTÉE

5. **Greffe et services juridiques** Aucun point

6. **Finances**

6.1 **Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2023**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2023 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 217 038,76 $
- Fonds de dépenses en immobilisations : 1 165 160,28 $

6.2 **Engagement de la Ville – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Années 2019 à 2023**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle résolution est nécessaire compte tenu que la Ville a modifié sa demande ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guindon, trésorière et directrice générale adjointe, datée du 2 mai 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-06-15.122 DE S'ENGAGER à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) qui s'appliquent à elle ;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

D'APPROUVER le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée

dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions du coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2022

Conformément aux articles 105.1 et 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, au nom de la trésorière, dépose les documents suivants au conseil :

- Rapport des états financiers pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

- Rapport financier des vérificateurs pour l'exercice 2022

6.4 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 et sur le rapport des vérificateurs externes

Le maire fait rapport les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2023-06-15.123 DE DIFFUSER sur le site Web de la Ville le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport des vérificateurs externes.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation nº 1580.

7.2 Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 985 (cols bleus) – Signature de la lettre d'entente – SCFP-985-2023-01

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de signer une entente pour avoir une main-d'œuvre temporaire de col bleu de fin de semaine dans les parcs notamment pour assurer une meilleure préparation des plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 8 juin 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-06-15.124 DE SIGNER avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 985, la lettre d'entente numéro SCFP-985-2023-01 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.755.00.141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme et environnement

8.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-06-15.125 D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

	Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A)	233, 23e Avenue lot 1 974 358 dossier 2023-00185	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée avec une marge arrière de 1,6 m au lieu 7,6 m.

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-06-15.126 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

	Adresse des travaux	Description
A)	233, 23e Avenue lot 1 974 358	D'approuver la demande de PIIA n°2023-00220 pour le projet de nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de brique de couleur blanche et de panneaux de fibrociment de couleur blanche tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
B)	263, 7e Avenue lot 1 605 981	D'approuver la demande de PIIA n°2023-00096 pour le projet de rénovation extérieure par le changement de revêtement extérieur de façon partielle et d'élévation du toit. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont du Canexel de couleur blanc et d'une autre partie en Canexel gris brume ainsi que pour le rehaussement du toit au deuxième étage de 4 pieds tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
C)	316, 3e Avenue lot 1 605 192	D'approuver la demande de PIIA n°2023-00359 pour le projet de rénovation extérieure par le changement du revêtement extérieur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement

	proposés sont en Canexel de sorte que le mur avant dans la partie avancée soit en Canexel blanc et que le mur avant reculé soit en Canexel de couleur gris comme la lucarne au toit tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Bornes électriques publiques – Ententes avec Hydro-Québec – Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques – Entente de contribution financière

CONSIDÉRANT le faible coût du projet et l'ajout intéressant de bornes de recharge publiques sur le territoire de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gabriel Persechino, directeur du Service des travaux publics, datée du 31 mai 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2023-06-15.127 DE SIGNER avec Hydro-Québec, l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques et l'entente de contribution financière : le directeur général, Benoit Ferland, est autorisé à signer les ententes, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE

9.2 Travaux d'agrandissement du garage municipal (Appel d'offres GT2023-08) – Rejet des soumissions

CONSIDÉRANT l'appel d'offres GT2023-08 pour des travaux d'agrandissement du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que le montant des soumissions conformes est supérieur à l'estimé réalisé par le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rejeter toutes les soumissions ;

Fournisseurs	Montant
633014 Canada inc. - Constech	1 488 164,31 $
Construction Di Paolo inc.	1 409 024,37 $
Gilca inc.	1 159 903,74 $
Groupe Piché Construction inc.	1 070 665,60 $

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2023-06-15.128 DE REJETER les soumissions reçues concernant l'appel d'offres GT2023-08.

ADOPTÉE

9.3 Regroupement d'achats de produits chimiques Rive-Nord - Mandat à la Ville de Terrebonne pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est membre du Regroupement d'achats de produits chimiques Rive-Nord pour l'achat des produits chimiques pour l'usine de filtration des eaux ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-06-15.129 DE MANDATER la Ville de Terrebonne à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

DE MANDATER la Ville de Terrebonne pour l'analyse des soumissions déposées et l'adjudication des contrats d'une durée d'un (1) an selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

S'ENGAGER à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville de Deux-Montagnes contractait directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés.

ADOPTÉE

10. Loisirs et développement communautaire

10.1 Tournois de balle-molle Rocky Holt et Bats on the Fence – Demande d'autorisation de permis d'alcool et de gratuité des terrains

CONSIDÉRANT la demande reçue pour les tournois de balle-molle Rocky Holt et Bats on the Fence de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la demande d'obtenir la gratuité pour les terrains de balle-molle aux dates mentionnées ;

CONSIDÉRANT que les profits seront versés à la Fondation Sercan ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 12 juin 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2023-06-15.130 D'AUTORISER la tenue du tournoi de balle-molle Rocky Holt, au parc Olympia les 11, 12 et 13 août 2023, et de reporter le tournoi au week-end suivant en cas de pluie, soit les 18, 19 et 20 août 2023.

D'AUTORISER la tenue du tournoi de balle-molle Bats on the Fence, au parc Olympia le 16 septembre 2023.

D'AUTORISER l'organisme à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur le lieu du parc Olympia lors des dates mentionnées.

D'OFFRIR la gratuité des terrains pour ces deux évènements.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 27.
Trois (3) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 39.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 39 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques